

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE DE LA COMMUNE DE SAINT-MARCEL

ADM-183-2025

TRAVAUX PUBLICS

Raccordement électrique

**RÉGLEMENTATION TEMPORAIRE DE STATIONNEMENT
Rue Louise Michel**

Raymond BURDIN, Maire de la Commune de SAINT-MARCEL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2211-1 à L 2213-6,

Vu l'article R 610-5 du Code Pénal,

Vu les dispositions du Code de la Route,

Vu l'avis du Maire-Adjoint chargé des travaux publics,

Vu la demande présentée par l'entreprise DBTP -701, Route de Louhans- 71380 EPERVANS demandant l'autorisation de réaliser des travaux de raccordement électrique au 1 rue Louise Michel,

Considérant que pour permettre la réalisation de ces travaux dans de bonnes conditions et par mesure de sécurité, il convient de réglementer le stationnement de cette même rue..

ARRÊTE

Article 1er : Du lundi 08 décembre 2025 à 8h00 jusqu'au vendredi 19 décembre 2025 à 18h00, lorsque la signalisation est en place, la société DBTP est autorisée à réaliser des travaux suivants :

- Intervention de terrassement pour un raccordement électrique.

Article 2 : Le stationnement sera interdit au 1 rue Louise Michel.

Article 3 : La signalisation réglementaire, de jour comme de nuit, sera mise en place par l'entreprise DBTP, chargée des travaux, et qui assumera en outre la responsabilité du chantier.

Article 4 : Aussitôt l'achèvement des travaux, l'entreprise devra veiller à remettre le domaine public dans son état initial conformément à la permission de voirie.

Article 5 : Le service de la Police Municipale et Monsieur le Commissaire de Police de la Circonscription de CHALON-SUR-SAONE, sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Article 6 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif dans le délai de deux mois à dater de sa publication.

Fait à Saint-Marcel, le 24 novembre 2025

Le Maire,

Signé : Raymond BURDIN

Pour copie conforme,
Certifié exécutoire pour avoir
été reçu à la sous-Préfecture
le
et publié, affiché ou
notifié le 25 NOV. 2025
Le Maire
Raymond BURDIN

